

Découvrez le Budget 2021 comme si vous y étiez

Pourquoi cette newsletter ?

Le 15 mars, le conseil municipal a fêté le premier anniversaire de sa prise de fonction.

Depuis le début de ce mandat, nous nous sommes engagés à la transparence, tant au sein du conseil municipal que vis-à-vis des Pollionnois. Cette newsletter incarne pleinement cette volonté. De plus, elle répond à plusieurs demandes qui nous ont été transmises au moment de l'enquête sur la communication communale.

Comme vous le verrez, plusieurs projets structurants pour notre commune (et qui faisaient partie de nos engagements électoraux) seront lancés cette année : extension de l'école, aménagement du stade, création de jardins partagés...

Si nous les lançons cette année, c'est tout d'abord pour répondre rapidement aux attentes des Pollionnois et aux besoins d'investissements et d'aménagements liés à l'augmentation de la population observée ces dernières années. C'est notamment le cas pour l'agrandissement de l'école qui permettra de réintégrer dès septembre 2022 les deux classes qui se tiennent aujourd'hui dans des Algeco et de préparer l'ouverture d'une 11^{ème} classe.

De plus, le plan de relance national nous donne l'opportunité d'obtenir des subventions supplémentaires pour la réalisation de ces projets, lesquels contribuent à la dynamisation de l'économie locale et régionale. Enfin, si nous devons faire appel à l'emprunt pour financer certains de ces investissements, les taux d'intérêt actuels sont particulièrement bas.

Philippe Tissot
Maire de Pollionnay

Quelles sont les règles d'élaboration d'un budget communal ?

L'élaboration d'un budget communal répond à des règles comptables très strictes :

- Les recettes et les dépenses, d'investissement d'une part et de fonctionnement d'autre part, doivent être équilibrées, au centime près.
- Lors du lancement d'un projet d'investissement (extension de l'école par exemple), la totalité du coût du projet doit être inscrite au budget de l'année du lancement dudit projet, même si sa réalisation et les factures s'étalent sur plusieurs années.
- Dans le budget, il n'est possible d'enregistrer au titre des recettes d'investissement que les subventions qui ont officiellement été confirmées au moment du vote du budget par le conseil municipal (1,1 million d'euros dans notre cas).

Comment avons-nous procédé pour élaborer le budget 2021 ?

Les adjoints ont tout d'abord construit un plan de mandat qui reflète le programme électoral sur lequel l'équipe « L'esprit Village » a été élue, lequel a été enrichi de propositions formulées par les représentants de la liste « Vous & Nous ». Le budget 2021 représente donc les réalisations prévues sur l'année 1 de ce plan à 6 ans.

Bien que Pollionnay n'y soit pas obligée (notre population étant inférieure à 3 500 habitants), nous avons organisé le 23 février dernier un « Débat d'Orientation Budgétaire » au cours duquel les conseillers municipaux ont pu débattre sur le pré-budget qui leur était présenté. C'est sur la base de ces échanges qu'a été élaboré le budget 2021, lequel a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 23 mars.

Lors d'une ultime étape, le budget a été réparti « par adjoint », chacun d'eux étant ainsi pleinement responsabilisé dans la mise en œuvre et le suivi des actions inscrites dans sa délégation.

Chiffres clefs 2020

Au 31 décembre 2020, les comptes qui ont été certifiés par la Trésorerie Générale ont montré un excédent de 1,278 million d'euros pour la section fonctionnement et de 118,8 mille euros pour la section investissement. Ce sont finalement 1,512 million d'euros qui ont été transférés sur la section investissement du budget 2021 pour contribuer au financement des projets retenus.

Budget 2021

Le budget 2021 s'élève à 2,012 millions d'euros pour la section fonctionnement et 4,579 millions d'euros pour la section investissement.

Au titre des dépenses d'investissement, il a tout d'abord fallu prévoir de solder le règlement des factures de la rénovation de la salle des fêtes (85,0 mille euros) et le retard de facturation de l'OPAC pour l'immeuble « Miagkoff » (418,3 mille euros).

En ce qui concerne les nouveaux projets, on peut citer :

- L'extension de l'école (y compris la rénovation énergétique des bâtiments existants, l'installation d'un système de chauffage écologique par géothermie et la sécurisation des accès piéton et routier) pour un montant de 2,310 millions d'euros ;
- La phase 1 de l'aménagement du stade (réalisation d'équipements extérieurs en impliquant les enfants du village dans le projet) pour un total de 570 mille euros ;
- La création de jardins partagés et d'une zone arborée qui inclut l'achat d'un terrain d'environ 5.000 m² pour un budget de 315,0 mille euros.

Enfin, nous allons lancer cette année l'aménagement du cimetière actuel et la préparation de la première tranche de son agrandissement, prévu en 2022, ainsi que la révision du Plan Local d'Urbanisme pour respectivement 90,5 mille euros et 28,0 mille euros.

En fonction du montant des dépenses effectives en 2021 et du montant des versements de subventions en attente de confirmation, ces investissements pourront être financés par la souscription d'un emprunt d'équilibre qui a été inscrit au budget 2021.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la dépense restera au même niveau que les années précédentes.

En conclusion, que faut-il retenir du budget communal 2021 ?

Malgré les efforts significatifs d'aménagement et de modernisation de la commune décrits plus haut, la planification des projets et la maîtrise des dépenses nécessaires nous permettra, comme nous nous y étions engagés, à ne pas augmenter la fiscalité communale.

Vous souhaitez en savoir plus sur ces informations budgétaires ? Nous vous invitons à venir consulter le détail de ces éléments en mairie ou à questionner les élus.